

Articles



Fabio Burgener, Avocat, Genève

Prévenus souffrant de troubles psychiques et détention avant jugement

Table des matières:

I. Introduction

II. Des différents substituts à la détention avant jugement

1. De l'obligation de se soumettre à un traitement médical ou à des contrôles (art. 237 al. 2 let. f CPP)
2. Du placement dans une institution ouverte assorti d'une obligation de soins (art. 237 CPP)
3. De l'exécution anticipée des mesures entraînant une privation de liberté (art. 236 CPP)

III. De l'hospitalisation à des fins d'expertise (art. 186 CPP)

IV. Du renouvellement des mesures

V. De l'imputation sur la peine des différentes mesures

VI. Conclusion

I. Introduction

La mise en détention avant jugement d'un prévenu souffrant de troubles psychiques ou d'une addiction à une substance (alcool, drogue, médicaments etc.) pose la délicate question de la balance entre deux objectifs contradictoires: «guérir et réinsérer le prévenu d'une part et éviter la récidive d'autre part»¹.

L'existence de troubles psychiques ou la dépendance à...

Ce document est disponible pour les abonnés ou les clients payants par document.

[S'abonner ↔](#)[Acheter ↔](#)[Login](#)

